PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

32-179

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 93-353 DU 28 JUILLET 1993

portant nomination d'un Haut Commissaire auprès du Ministre d'Etat, Président du Comité de Développement Socio-Culturel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres,

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur MOUANDA-MPASSI Jacques est nommé, auprès du Ministre d'Etat, Président du Comité de Développement Socio-Culturel, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports.

Monsieur MOUANDA-MPASSI Jacques a rang et prérogatives de Secrétaire d'Etat.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 28 JUILLET 1993

Professeur Pascal LISSOUBA.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre des Finances et du Budget,

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.

Le Ministre d'Etat, Président du Comité de Développement Socio-Culturel,

Stéphane Maurice BONGHO-NOUARRA.